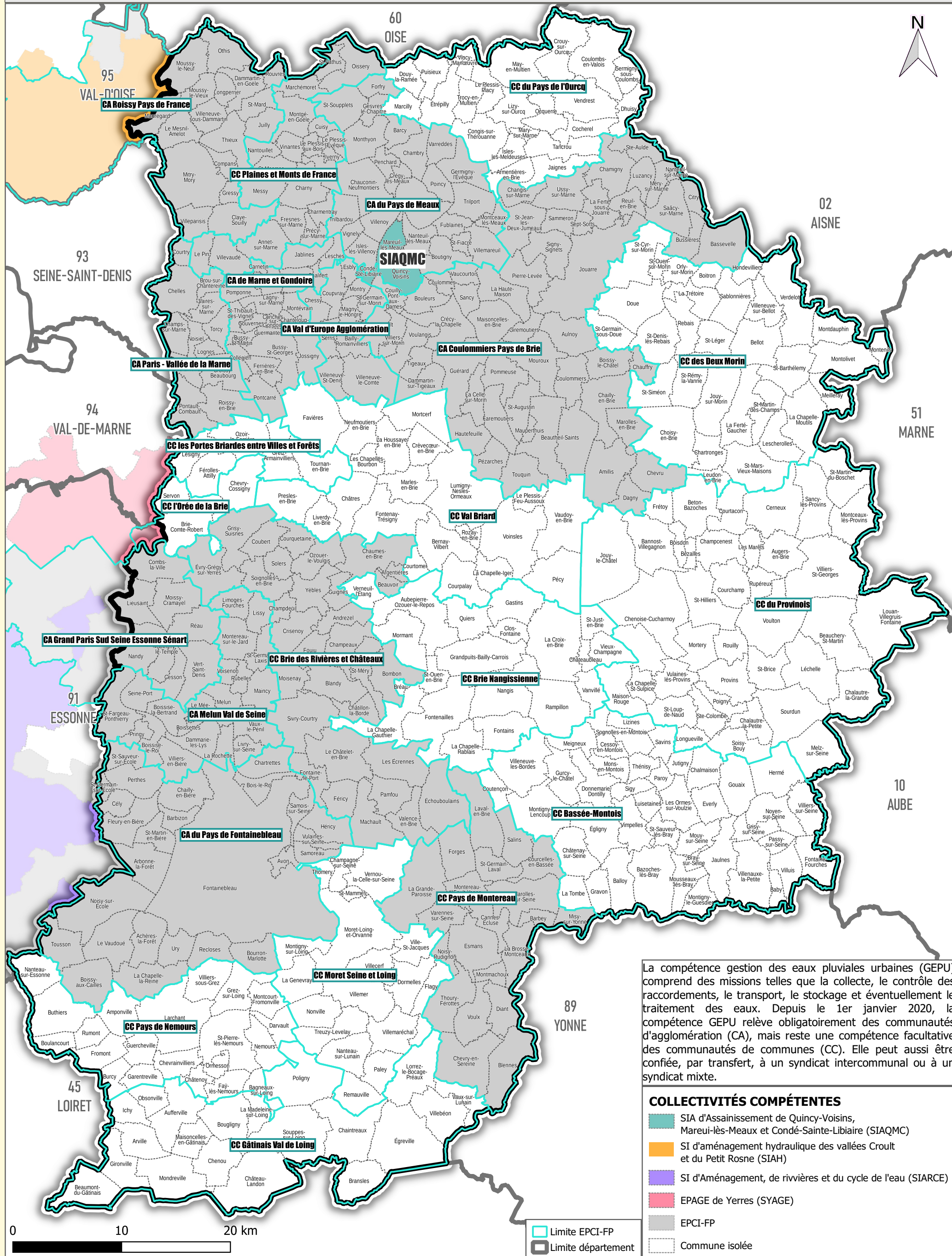


Gouvernance des Eaux Pluviales Urbaines en Seine-et-Marne - Situation au 1er janvier 2023



La compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GPEU) comprend des missions telles que la collecte, le contrôle des raccordements, le transport, le stockage et éventuellement le traitement des eaux. Depuis le 1er janvier 2020, la compétence GPEU relève obligatoirement des communautés d'agglomération (CA), mais reste une compétence facultative des communautés de communes (CC). Elle peut aussi être confiée, par transfert, à un syndicat intercommunal ou à un syndicat mixte.

COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES

- SIA d'Assainissement de Quincy-Voisis, Mareuil-lès-Meaux et Condé-Sainte-Libaire (SIAQMC)
- SI d'aménagement hydraulique des vallées Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- SI d'Aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE)
- EPAGE de Yerres (SYAGE)
- EPCI-FP
- Commune isolée